Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Isle-sur-la-Sorgue : le centre-ville redevient piéton !



Alors que la saison estivale approche à grands pas, la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue va de nouveau piétonniser les ruelles de son centre-ville.

Cette décision permet chaque année d'assurer la sécurité des piétons qui sont de plus en plus nombreux lorsque les beaux jours arrivent, mais elle permet également de réduire les nuisances sonores et la pollution, et de favoriser la visibilité des commerçants islois.

Ainsi, il sera interdit de circuler et stationner dans les rues Carnot, Michelet, Dr Tallet et République, les quais Jean Jaurès & Rouget de Lisle, et les places de la Liberté & Rose Goudard.

Quand l'interdiction sera-t-elle effective ?

Ecrit par le 17 novembre 2026

Du vendredi 22 avril au dimanche 19 juin 2022 : les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, les dimanches de 15h à minuit.

Du lundi 20 juin au dimanche 28 août 2022 : tous les jours de 11h à minuit.

Du lundi 29 août 2022 au dimanche 30 octobre 2022 : les vendredis de 18h à minuit, les samedis de 11h à minuit, les dimanches de 15h à minuit.

Comment faire quand on habite dans l'une des ces zones réservées temporairement aux piétons ?

Les riverains du centre-ville doivent préalablement fournir un justificatif de domicile à la police municipale. Ceux qui possèdent un garage dans l'une des zones piétonnisées doivent donner aux services de la Direction prévention sécurité un bail (pour les locataires) ou un titre de propriété (pour les propriétaires), les cartes grises des véhicules qui auront accès au garage, ainsi qu'une pièce d'identité.

V.A.

Isle-sur-la-Sorgue, réouverture des commerces et restaurants mode d'emploi

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Le calendrier annoncé par le Gouvernement prévoit un assouplissement des mesures sanitaires, ainsi, à compter de mercredi 19 mai, tous les commerces seront ouverts, les restaurants pourront accueillir de nouveau leurs clients uniquement en terrasse, autour de tables de 6 personnes maximum et en respectant le couvre-feu qui sera fixé à 21h jusqu'à mercredi 9 juin, sous réserve des conditions sanitaires locales.

Les terrasses

La Ville propose aux restaurateurs de démarrer le montage de leur terrasse située en bord de Sorgue une semaine avant mercredi 19 mai. Les restaurateurs, tout comme en 2020, pourront bénéficier d'une extension de terrasse en fonction du lieu d'implantation du commerce et du respect des contraintes de sécurité, d'accessibilité et de périmètre du marché. En 2021, l'extension de terrasse sera conditionnée à un traçage préalable du périmètre accordé par les services de la Ville. Les professionnels seront soumis à la redevance d'occupation du domaine public au prorata temporis à partir du jour d'ouverture des terrasses. Ils seront exonérés de redevance d'occupation du domaine public concernant les extensions de terrasse liées aux nécessités de respect du protocole sanitaire.

La piétonisation

La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue reconduit en 2021 son dispositif de piétonisation estivale, ainsi, le centre-ville sera piétonnisé de mercredi 19 mai à dimanche 20 juin, les vendredis soirs à partir de 19h et les samedis à partir de 11h ainsi que les dimanches durant la journée entière.

Ecrit par le 17 novembre 2026

Les perspectives d’accompagnement

Outre les mesures de soutien et d’encadrement de la période estivale, les rencontres entre les élus et les acteurs du secteur de la restauration ont été menées comme la question des travaux qui impactent l’activité économique du centre-ville, notamment du pont Rose Goudard et des travaux à venir du cinéma, ainsi que le repositionnement des événements sur les ailes de saison pour une meilleure gestion des afflux touristiques et une amplification des opportunités commerciales.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !